

LE CARILLON

N°
87

HEUGNES
Eté 2017

Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	3
TEPCV	4-5
Internet	6
Photos	7-8
Etat civil	9
Dates à retenir	9
« Il était une fois... »	10-11
Les manifestations	12

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

**La Mairie sera fermée
du 14 août au 4 septembre.**

A la Une !



Nos nouveaux boulangers.

Anita et Claude PICHON, les boulangers de la commune, ont pris la décision de quitter Heugnes au 31 août 2017. (Fermeture le 27 août à midi)
Bienvenue à Sabrina BIDON et Ludovic GUILBERT, nos nouveaux boulangers, qui ouvriront le mardi 5 septembre 2017.

Le Mot du Conseil Municipal

Les enseignants, parents d'élèves, et élus, présents au dernier conseil d'écoles ont adopté à l'unanimité le retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée 2017-2018. Les communes ont donc délibéré en ce sens et après de longues tractations avec l'académie, ce retour aux 4 jours d'enseignement (Lundi-Mardi-Jeudi et vendredi) a été accordé au regroupement pédagogique Heugnes-Pellevoisin. Deux nouveaux (nouvelles) directeurs (directrices) sont attendus à Pellevoisin et à Heugnes avec une classe de CE2-CM1-CM2 de 24 élèves à la rentrée prochaine sur un effectif global de 64 élèves.

Eloïse a terminé son service civique, nous recherchons un nouveau candidat pour un service à compter du 6 novembre 2017.

La réfection de l'éclairage public est en cours, certaines coupures sont à prévoir pendant les travaux. Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée.

Nous vous souhaitons un agréable été.

Ne ratez pas la brocante du 12, la course cycliste du 14, la cavalcade et le feu d'artifice du 15 août !

Sophie GUERIN

APPEL AU CIVISME DE NOS CONCITOYENS POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Quelques petites difficultés de mise en œuvre des prescriptions en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères sont apparues ces derniers temps. Nous nous permettons de rappeler quelques règles:

- Les bacs noirs et les bacs jaunes doivent être sortis la veille au soir de la collecte devant votre domicile (le jeudi soir).
- Le point d'apport volontaire situé route de Pellevoisin, à la sortie du village, est destiné à la collecte du verre que chacun peut déposer à tout moment dans la colonne à verre prévue à cet effet, et à déposer les ordures ménagères (déchets humides, déchets recyclables) uniquement par les habitants des résidences secondaires à la fin de leur séjour.
- Les points de regroupement servent à collecter les sacs noirs et jaunes des habitants de certains hameaux uniquement, sacs qui doivent être déposés la veille au soir (jeudi soir) dans les bacs de couleur correspondant.

Philippe KOCHER

Votre Conseil Municipal.

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Communes	Nombre de sièges
Valençay	6
Luçay-le-Mâle	3
Ecueillé	3
Lye	2
Pellevoisin	2
La Vernelle	2
Vicq-sur-Nahon	2
Villentrois	2
Heugnes	2
Veuil	2
Villegouin	2
Faverolles	2
Langé	2
Gehée	2
Fontguenand	2
Préaux	2
Jeu-Maloches	2
Frédille	1 (+ 1 suppléant)
Selles-sur-Nahon	1 (+ 1 suppléant)
Total	42

Recomposition du conseil communautaire suite aux élections partielles organisées sur les communes de Jeu-Maloches et La Vernelle.

Après avoir exposé les différentes propositions, il s'avère que la majorité des communes sera amenée à n'être représentée que par un seul délégué au sein du conseil communautaire.

Dans ces conditions, le Maire propose de maintenir l'accord local actuel selon la répartition suivante :

Vu les articles L5211-6 et L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté des élus locaux de conserver la possibilité de négocier librement entre commune membre des modalités de représentation au sein du conseil communautaire, et d'établir ainsi un consensus partagé, fondement d'une collaboration fructueuse,

Considérant que les nouvelles modalités de répartition des sièges contreviennent au bon fonctionnement démocratique de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Le Conseil Municipal approuve la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay proposée par le Maire.

Location gérance de la boulangerie – tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs comme suit :

- 300 € TTC / mois pour l'habitation
- 200 € HT / mois pour le commerce (240 € TTC)
- 200 € HT / mois pour la location-gérance (240 € TTC).
- 300 € en dépôt de garantie pour le logement
- 1200 € HT en dépôt de garantie pour le commerce.

Location gérance de la boulangerie – choix des candidats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la candidature de Monsieur GUILBERT Ludovic et Madame BIDON Sabrina à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2020.
- Précise que les taxes foncières sur le local commercial seront à la charge du locataire.
- Précise qu'un compromis de vente pourra être signé à tout moment pendant la durée de ce bail.
- Charge le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Rythmes scolaires : retour à la semaine des quatre jours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte d'être une commune pilote pour le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017 après la parution du décret.
- charge le Maire de demander l'autorisation au directeur académique des services de l'Éducation nationale pour le retour à la semaine des 4 jours.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mardi 11 octobre 2016, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer recevait les représentants de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay (CCEV) afin de signer la convention cadre labellisant la CCEV comme Territoire à énergie positive pour la croissance verte. Une véritable reconnaissance pour ce territoire rural.

« Territoires à énergie positive pour la croissance verte » : une opportunité pour la genèse du projet de territoire...

La candidature de la CCEV à l'appel à projets pour des territoires à énergie positive pour la croissance verte a été motivée par une ambition particulière portant sur la préservation de la biodiversité. Rural par excellence, ce territoire dispose d'un patrimoine naturel intéressant et varié qu'il est important de restaurer, préserver et mettre en valeur, en articulation avec la richesse du patrimoine historique. Cette volonté résulte d'une conscience accrue du rôle que les territoires ont à jouer en matière de préservation et de restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Le projet territorial en faveur de la transition énergétique et d'une croissance verte repose sur trois piliers fondamentaux :

1. la reconquête et la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité,
2. la réduction de l'empreinte écologique (diminution des consommations d'énergie, réduction des déchets, développement des circulations douces),
3. l'accompagnement et le soutien à la mobilisation citoyenne.

En s'appuyant sur des acteurs parfois extérieurs, la CCEV souhaite parvenir à faire des préoccupations environnementales le vecteur à la fois d'une dynamique économique (à travers le tourisme vert), de lien social (création/réinvestissement d'espaces collectifs, créations d'animations) et de démocratie participative (implication de la population par le biais d'une sensibilisation aux enjeux, de sa contribution aux choix des orientations, sa participation concrète à la réalisation puis à l'entretien, etc.).

Dotées de peu de moyens humains et financiers, la CCEV et ses communes membres assument le parti-pris d'initiatives simples mais ambitieuses. Elles reposent sur des éléments fondamentaux du territoire, quasi intangibles, nécessitant l'implication de la population dans la démarche, et permettant de sensibiliser la population locale mais aussi extérieure par des actions pédagogiques et éducatives. Il a donc été fait le choix de privilégier la diversité des opérations – et ainsi actionner différents leviers financiers – pour créer de l'émulation dans les pratiques en vue de finaliser l'adhésion de tous vers un objectif commun...

... pour une croissance douce, durable et inclusive.

La signature de la convention cadre, mardi 11 octobre au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, par Messieurs Claude DOUCET et William GUIMPIER, respectivement Président et vice-Président délégué aux énergies renouvelables de la CCEV, constitue le point d'orgue de cette démarche. Les 500 000 € apportés par la labellisation TEPCV, additionnés au 1 500 000 € de droits à tirage supplémentaires, sont l'outil indispensable au rééquilibrage des politiques d'aménagement. Ils permettront en effet au territoire d'être en phase avec son temps, acteur de solutions aux problèmes d'envergure internationale, et en même temps défenseur de sa ruralité et de son patrimoine. Ils ouvrent une voie d'avenir, faite de perspectives nouvelles de développement, initiatrices d'innovations, porteuses d'une identité locale en phase avec les enjeux planétaires.

Consciente que seule la mobilisation de tous, y compris des « petits » territoires, permettra d'entrer dans la transition énergétique, la CCEV a fondé l'espoir que cette contribution, même modeste, influera sur l'avenir climatique de la planète.

Quelques exemples d'actions :

- Restauration, préservation et valorisation de presque 70 ha d'espaces naturels
- Création d'un sentier pédagogique de randonnée « Benjamin Rabier »
- Rénovation de 700 points lumineux d'éclairage public
- Acquisition de vélos à assistance électrique
- Installation de ruchers pédagogiques
- Plantation de haies
- « Des poules pour alléger ma poubelle »



Derniers petits travaux préparatoires sur les ruches avant l'accueil des essaims.



Le réseau téléphonique et internet sur notre territoire

Pour la commune d'Heugnes, pratiquement tous les habitants sont raccordés téléphoniquement dont environ 230 sur l'armoire de répartition située au petit stade. Les autres habitants sont raccordés sur les armoires de répartition des communes limitrophes (ex : Audières, le Gardon Frit, la Boulinière sur celle de Pellevoisin).

Jusqu'à maintenant avec le fil en cuivre, le débit internet maximum était théoriquement de 2Mb/sec. Aujourd'hui, avec l'arrivée de la fibre optique à l'armoire de répartition, nous pouvons espérer une amélioration du rendement (une règle simple : plus on est éloigné du poste de répartition, plus il y a de déperdition). D'après Orange, 167 lignes (76.7%) peuvent prétendre à 20 Mb/sec.

Comment connaître son débit actuel et éligibilité à l'ADSL ?

Tester son éligibilité sur degrouptest.com (ex : la mairie)

1 – numéro de tel 0254xxxx

2 – numéro de dpt : 36

3 – appuyer sur « tester »

Tester son éligibilité sur degrouptest.com : résultats (ex : boulangerie de Heugnes)

distance du central

adresse du lieu

éligibilité / opérateur

Je suis éligible, je contacte mon opérateur, et je demande une augmentation de mon débit. Exemple, si votre opérateur est Orange : 3900 (particuliers) 3901 (entreprises) ou boutique orange.
Attention : si la fibre optique arrive à l'armoire de répartition, pour autant elle ne sera pas chez l'utilisateur de notre territoire avant une bonne dizaine d'année.

Téléphonie mobile :

La prochaine étape sera l'arrivée de la fibre optique aux antennes de téléphones mobiles.

Ceci permettra de répandre la 4G voir la 4G+ (la quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile). C'est le très haut débit mobile et l'on parle déjà de la 5G.

En attendant si vous avez, à votre domicile, des soucis de connexion (émettre ou recevoir des appels, des SMS etc..) avec votre téléphone portable, il vous est possible d'acheter un petit appareil qui vous permettra d'utiliser votre portable (3G) via votre box.



Renseignez-vous de cette possibilité et des conditions auprès de votre fournisseur.

Exemple de coût : chez Orange le coffret Femtocell est gratuit mais les frais d'installation de ce petit coffret sont facturés 19,90€.



Un grand merci à toutes les personnes venues participer à la randonnée pédestre.



Une fête des voisins sous le soleil, route d'Ecueillé...



En août, il sera procédé au curage de la Fosse Blanche qui a déjà été asséchée.



Tournage d'un film en gare de Pellevoisin avec Vanessa PARADIS et avec la participation de l'Association du Train du Bas Berry (photo M.T ROBICHON).



Assemblée Générale Départementale du Souvenir Français magnifiquement organisée par le Comité d'Ecueillé et son Président Roger VIRAUD le 20 mai 2017.



Visite de l'abattoir intercommunal de Valençay par les élus.

Retour Vapeur de la Pellevoisin (36)

LE TRAIN DU BAS BERRY

SAMEDI à partir de 14h
DIMANCHE à partir de 10h

Tracteurs & Voitures 5 et 6 août 2017
participation au parking 2€ par véhicule

- Battage à l'ancienne
- Concours de labour
- Présence d'alambic avec démonstration
- Navettes par le train du Bas Berry

Restauration:

- Boeuf à la broche à volonté Samedi soir
- Jambon à la broche à volonté Dimanche midi

Baï champêtre le Samedi Soir
... et de nombreuses autres animations ! ...

MAIRIE - ÉCOLE
POMPIERS
GARE - Train touristique du BAS BERRY
ÉTANGS COMMUNAUX - Pêche

<http://retour-de-la-vapeur-36.wifeo.com>



La volonté de la Municipalité de valoriser nos artisans, nos commerçants et les services à la personne.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Site internet : www.heugnes.fr

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

ETAT CIVIL

Décès de Monsieur BERNARD André le 20 juillet 2017



Dates à retenir ...

12 août : Brocante à Heugnes

14 août : 24^{ème} Grand Prix Cycliste Christian FENIOUX à partir de 13h

15 août : 73^{ème} Cavalcade et son feu d'artifice

28 août : Commémoration à la stèle de la Butte à 17 heures

30 septembre : challenge départemental des Écoles de cyclisme de l'Indre



Félicitations à Sandrine BONNET et à sa fille Justine qui, après avoir terminé 4^{ème} et 2^{ème} au concours départemental, ont participé les 1^{er} et 2 juillet au concours national de Twirling Baton à La Chapelle d'Armentières (Nord) où elles se sont classées respectivement 4^{ème} et 11^{ème}.

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

1. LA PITANCERIE C'est une ancienne maladrerie Saint Ladre.

Son nom tient d'une maladrerie pour les pauvres n'ayant plus qu'une pite (plus petite monnaie de l'époque) et soi-disant « en piteux état » pour les bons moines qui prenaient soin d'eux. Les pauvres mangeaient quatre repas par jour, assistaient à tous les offices et après, avaient le devoir de passer à la séance de la saignée pour éliminer le sang épais ou "mauvais sang" pour être dispos pour le lendemain. Les pauvres étaient inscrits sur le registre de Rôle du Couvent, les chanoines devaient laver et baiser les pieds de douze pauvres le Vendredi saint. Les pauvres admis devaient donc les pieds sains et exempts de toutes lésions. (Cf. Maladerie Saint Lazare, Crouzilles (37) ; Maladerie Saint Lazare, L'Isle Bouchard (37) ; La Pithière, Tercé (86) ; La Croix Piteau, Buxeuil (86) ; La Pitancerie, Heugnes (36))

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances. Sous l'empire romain, une escouade était dix soldats romains armés de lances commandée par un Décurion.

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances.

2. CHAMP D'OISEAU OU CHANT D'OISEAU C'est une possession de la Collégiale de Saint Martin de Tours.

« Le Champ » est une étendue plate à usage déterminé comme un champ de foire, un champ de bataille, un champ de tir. Le champ peut être consacré à une fête champêtre ou encore à une culture spécialisée. Le droit de Champart du latin médiéval « camparum » (1032-1035) est un droit féodal qui désigne la part du produit des champs due par le paysan tenancier au seigneur possédant la terre. Ce terme n'est plus employé depuis l'abolition des privilèges seigneuriaux à la Révolution Française sauf pour désigner le mélange des semences de céréales destinées à la nourriture des bêtes de ferme (1866).

Le terme ancien pour désigner les oies est « Oisons » ou « piron ». Cette ferme faisait probablement l'élevage des oies blanches dont la peau était utilisée pour la fabrication de « Gibertes » ou « Boîtes » ou encore « bouettes ». (Cf. La Bouette, Chambon (37) ; La Bouette, Buxeuil (86) ; Fosse à la Boite, Notre-Dame d'Oë (37) ; Chant d'Oiseau, Heugnes (36))

La « giberte » était une sorte de gibecière avec une sangle portée à l'épaule par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle. Elle contenait les lettres de créance, l'ordonnance du pèlerinage et les jetons donnés aux auberges d'accueil. Les pèlerins ne portaient sur eux jamais d'argent. (Cf. La Bouette, Buxeuil (86) ; Fosse à la Boite, Notre-Dame d'Oë (37) ; Le Carroir Pinault, Leugny (86) ; L'Oisillère, La Celle Saint Avant (37) ; L'Oisillère, Chamizay (37) ; L'Oisillère, Panzoult (37) ; L'Oisillère, Avon les Roches (37) ; L'Oisillère, Perrusson (37) ; Oisay ou Oizay ou Oizay-Cerçay, Bridoré (37) ; Oisellières, Ligueil (37) ; L'Oizellerie, Marcilly sur Vienne (37) ; L'Oisellerie, Villedômer (37))

Ce terme est probablement dérivé du grec « oikhein » habiter un lieu paisible, administrer, gouverner et de « oikos » la Maison familiale. Les mots « Poisay », « Pozay » signifie habiter un lieu de repos et « La Celle » ou « La Seille » ou encore « La Cillère » désigne la maison et le « domicile » d'un ermite. (Cf. L'Oisillère, Bossay sur Claise (37) ; L'Oisillère, La Celle Saint Avant (37) ; L'Oisillère, Chamizay (37) ; L'Oisillère, Panzoult (37) ; L'Oisillère, Manthelan (37) ; L'Oisillère, Avon les Roches (37) ; Pisse-Oison, Montrichard (41) ; Oisay-Cerçay, Bridoré (37) ; Chant d'Oiseau, Heugnes (36))

C'est un hameau qui comptait 15 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

BOIS DE CHANT D'OISEAU C'est une possession de la Collégiale de Saint Martin de Tours. C'est un bois.

Le terme « bois » désigne aussi une futaie plantée ou semée soit des arbres de choix produisant du bois (chêne) destiné à la charpente de nefs (chapelles et navires) ; les charpentiers de l'époque construisaient des navires, aussi bien que des toitures d'églises (nefs).

Le nom « bois » indique des arbres destinés à la charpente et donc de qualité. Ce mot est d'origine germanique, probablement issue du francique « Bosc » ou « bosk » attesté en toponymie depuis 937. Il désigne un lieu couvert d'arbres d'où les expressions : « faire sortir le loup du bois » et « au coin du bois ». (Dictionnaire Historique de la langue française, Robert, sous la direction d'Alain Rey, juillet 2003)

Le terme désigne un terrain couvert d'arbres d'où les expressions en français « sortir du bois » et « se mettre à couvert ».

3. L'USINIÈRE L'origine est inconnue.

Le lieu-dit vient peut-être de « synet », un dignitaire de l'Eglise grecque qui participe à une assemblée Syncelle ou un conseil synodal. (Cf. La Thomassinière, Availles en Chatellerault (86) ; La Sinetrie ou La Sinetterie, Paulmy (37) ; La Dansinerie, Châtillon sur Indre (36) ; Le Voisinnet, Larçay (37) ; La Cinetrie ou la Cênetrie, Sorigny (37) ; Les Résinettes, Poitiers (86) ; La Rousinière, Naintré (86) ; Les Bassinets, Savigny en Véron (37) ; La Sinetterie ou Sinetrie, Paulmy (37))

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.

ATTENTION !
DÉPÔTS SAUVAGES
INTERDITS

Bouteilles et flacons en plastiques

Canettes, boîtes de conserves, bidons de sirop et aérosols en acier ou aluminium

Tous les papiers

Briques alimentaires et cartonnettes

Déchetterie

Déchetterie de Heugnes
Les Féronçais

☎ 02 54 39 00 20

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9 h - 12 h
Mardi	fermée
Mercredi	fermée
Jeudi	fermée
Vendredi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Samedi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

DECHETS AUTORISES
déchets toxiques, déchets verts, ferrailles, verre, piles, papier, cartons pliés, tout venant (objets divers), D3E (déchets électriques et électroniques), meubles, ...

Communauté de Communes Ecuillé - Valençay
4, rue de Talleyrand - BP 3 - 36600 VALENÇAY
☎ 02 54 00 32 38 - ☎ : 02 54 00 32 39 - Email : mission@ccev.fr

HEUGNES

(près d'ECUEILLE 36)

12 Août 2017

BROCANTE

6h à 18h

Restauration à l'Auberge

Renseignements au 06.08.02.06.46 / 06.09.21.85.88

14 Août 2017

13h 24^e Grand Prix Cycliste

Christian FENIOUX

Souvenir Gilles MALARD

Coupe de France DN2

Animé par Jean-Louis ROCHE, le speaker du cyclisme sur la route du Tour de France.
Restauration sur place.

15 Août 2017

Jour et Nuit, 16h et 22h30

73^e CAVALCADE

Avec ses chars et ses musiques.

19H ANIMATION AVEC LA CHANTEUSE ANAËLLE DESBRAIS

DÎNER A L'AUBERGE

23h FEU D'ARTIFICE RUGGIERI

BAL animé PAR CLODI SYSTEM

ENTREE GRATUITE et FETE FORAINE



INPS : NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



UNE ORGANISATION DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

LUNDI 14 AOÛT 2017

Départ 13 h HEUGNES 36180



6^{ème} MANCHE DE LA COUPE DE FRANCE

DES CLUBS DE DN2

21 équipes de division nationale 2



24^{ème} Grand Prix



CHRISTIAN FENIOUX

« Souvenir Gilles MALARD »



organisée par l'UNION CYCLISTE DE CHATEAUROUX -
LABORATOIRES FENIOUX.

Animé par Jean Louis ROCHE - le speaker du cyclisme sur la route du Tour de France